COMMUNE DE
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES
73340

BULLETIN MUNICIPAL

Des nouvelles de Saint-François…

Avril 2018 — Bulletin municipal n°4

Chef Lieu 73340 St François de Sales
tél. 04 79 63 30 85
mairie-stfrancois@wanadoo.fr

Ouvert au public
lundi de 9h à 12h
jeudi de 14h à 18h

www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr

SOMMAIRE

L'Edito du Maire ..... page 2

Vie municipale

Travaux réalisés ..... page 3
- Aménagement de la placette de retournement et enfouissement des lignes à La Magne
- Sécurisation du toit de l'église
- Autres travaux réalisés…
- Liste des marchés publics 2017

Travaux à venir ..... page 6
- Accessibilité du foyer de ski de fond
- Réhabilitation d'un appartement dans le bâtiment de la mairie

Finances locales ..... page 7

Tourisme - Le gîte « L'Ecole à gîter » ..... pages 9

Regroupement intercommunal ..... page 12

Vie pratique

Broyage des déchets verts ..... page 12

L'Accorderie ouvre ses portes en Bauges ..... page 13

Vie locale

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ..... page 13

Association « Bauges Ski Nordique » ..... page 14

Des nouvelles de notre EHPAD Maurice Perrier ..... page 15

La Tourbière des Creusates :
un site remarquable et une gestion concertée depuis plus de 20 ans ..... page 16

La forêt ..... page 20

Etat civil 2017 ..... page 22

Vie festive

Le rendez-vous de Noël et l'inauguration du gîte « L'Ecole à gîter » ..... page 22

Le fanfoué'stival début août ..... page 23

L'EDITO DU MAIRE

Il me revient à nouveau en ce début d'année le plaisir de vous adresser ce bulletin municipal qui reprend dans les pages qui suivent les actions les plus marquantes menées pour notre commune en 2017

En raison de la fusion de notre intercommunalité avec Chambéry Métropole les élus des Bauges ont été fortement sollicités pour mettre en place la gouvernance de cette nouvelle entité sur des sujets aussi nombreux que variés ….

Malgré toute notre bonne volonté il faudra du temps pour que ce rapprochement, non souhaité, puisse vraiment prendre le nom de **fusion** et je sais que ce sentiment est partagé par nombre d'élus de notre territoire mais pas seulement.

Pour cela je ne résiste pas à l'envie de vous faire partager la lecture d'une partie de l'édito de l'Association des Maires Ruraux de France paru le 22 décembre dernier tant ce qui est dit correspond à ce que j'éprouve jour après jour dans la fonction qui est la mienne.

« Un sport de combat

Nous disons souvent que le maire rural se caractérise par sa capacité à nager à contre-courant. Ce pourrait même être une discipline olympique. Cette aptitude est un paramètre vital, au sens médical du terme, qui détermine l'état de santé de l'élu. Il exige un entraînement soutenu et régulier.

Et il en faut de la disponibilité et de l'endurance pour résister et vivre au quotidien ce qui, au fil des jours, ressemble à une longue marche sans fin. Cet entêtement lucide, la plupart des maires ruraux le pratiquent.

Ils le pratiquent pour des sujets aussi variés que le refus de l'aberrante application des normes lorsqu'elles sont inadaptées. Contre le comportement de tel ou tel citoyen qui confond intérêt général et intérêt particulier. Contre une conception totalitaire de l'organisation territoriale qui, par exemple, bafoue la liberté communale et rend obligatoire le transfert de la compétence « eau et assainissement » à l'intercommunalité.

Mais il faut se rendre à l'évidence, les données politiques ne sont plus vraiment les mêmes. Les partis politiques qui ont pendant quarante ans, au gré des alternances, mené la vie politique dans notre pays se sont effondrés sur eux-mêmes, et les autres qui participaient également au concert, sont dans un piteux état, assez comparable aux premiers, tant du point de vue de leur organisation interne que de leur audience auprès des français.

Conséquence, la nature ayant horreur du vide, c'est l'Etat central dans sa majesté, et singulièrement Bercy, qui prend le dessus comme jamais et oriente, pour ne pas dire dirige, les décisions politiques. C'est la raison essentielle pour laquelle, en parallèle, les élus doivent rapidement reconsidérer la nature de leurs relations avec l'Etat et se débarrasser tout aussi prestement des réflexes et des mécanismes qui régissaient ce qui devient aujourd'hui, non plus des repères politiques, mais des postures fragiles et anachroniques……Le sujet n'est pas tant une opposition entre ce qui serait un ancien et un nouveau monde, mais plutôt l'acceptation de l'idée qu'il va falloir inventer ensemble, des formes nouvelles d'actions.

…..être maire rural c'est, aujourd'hui plus que jamais, pratiquer un sport de combat. »

Je souhaite à tous une bonne lecture de ce bulletin

Votre Maire

Maryse FABRE

Travaux réalisés

Aménagement de la placette de retournement et enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à La Magne

Ces travaux importants, attendus par les riverains depuis plusieurs années, ont commencé dans le courant du 2ème semestre 2016 pour se terminer seulement cette fin d'année 2017. Les aléas climatiques et administratifs ne manquent pas lors de la réalisation de ce type de travaux.

Avant travaux

Après travaux

Ils ont consisté à aménager une placette de retournement en fond d'impasse de la voirie communale dite « de la Magne d'en bas » en dégageant un espace près du bassin communal et en supprimant le poteau EDF implanté à cet endroit. Dans le même temps il a été procédé à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux électriques et téléphoniques alimentant les habitations situées à proximité de la placette.

La communauté de Communes du cœur des Bauges a, pour sa part, financé la création d'un nouveau réseau d'eau potable en remplacement du réseau existant très vétuste.

MARCHE PUBLIC PLACETTE DE LA MAGNE	DEPENSES		RECETTES										Auto-financement	
	TTC	HT	TOTAL		Conseil Départemental		Syndicat Départmental d'Electricité de Savoie		Orange		Réserve Parlementaire			
Aménagement de la placette	**162 452**	**135 377**	**84 346**	62%	**48 799**	36%	**29 561**	22%	**1 386**	1%	**4 600**	3%	**51 029**	38%
Placette	79 275	66 063	**42 174**	64%	37 574	57%					4 600	7%	23 888	36%
Réseau éléctrique	53 010	44 175	**29 561**	67%			29 561	67%					14 614	33%
Réseau téléphonique	14 227	11 856	**5 054**	43%	3 668	31%			1 386	12%			6 801	57%
Eclairage publique	15 940	13 283	**7 557**	57%	7 557	57%							5 725	43%
Réfection des 2 accès de la route dite de la Magne d'en bas à la voie départementale	**21 171**	**17 642**	**10 056**	**57%**	**10 056**	**57%**							**7 586**	**43%**
TOTAL DE L'OPERATION	**183 623**	**153 019**	**94 402**	62%	**58 855**	38%	**29 561**	19%	**1 386**	1%	**4 600**	3%	**58 614**	38%
Réseau d'eau financé par la Communauté de Communes du Cœur des Bauges	**94 156**	**78 463**												
TOTAL DES TRAVAUX REALISES SUR LE SECTEUR	**277 778**	**231 482**												

Total des travaux réalisés sur le secteur pour 277 778 euros TTC pour un autofinancement communal de 58614 euros.

Il reste à conforter l'étanchéité du bassin et l'installation de l'arrivé d'eau. Pour rappel, le bassin sera alimenté par le trop plein du réservoir. L'eau sera donc impropre à la consommation.

Il sera procédé également à un aménagement du chemin rural facilitant l'accès aux habitations situées en bordure de ce chemin.

Ces travaux seront entrepris au début de l'été 2018.

Il est demandé à tous de respecter l'interdiction de stationner sur la placette de retournement afin que les services municipaux, de secours et d'incendie puissent accéder sans difficulté à cet endroit, et de manière également à permettre à tous les véhicules de pouvoir manœuvrer facilement. De plus, il est indispensable que le passage des véhicules desservant les habitations après la placette soit laissé libre.

A proximité de ce secteur, la commune a fait réaliser la réfection des deux accès de la voirie dite « de la Magne d'en bas » menant à la route départementale avec la suppression de la cassure située au droit du ralentisseur.

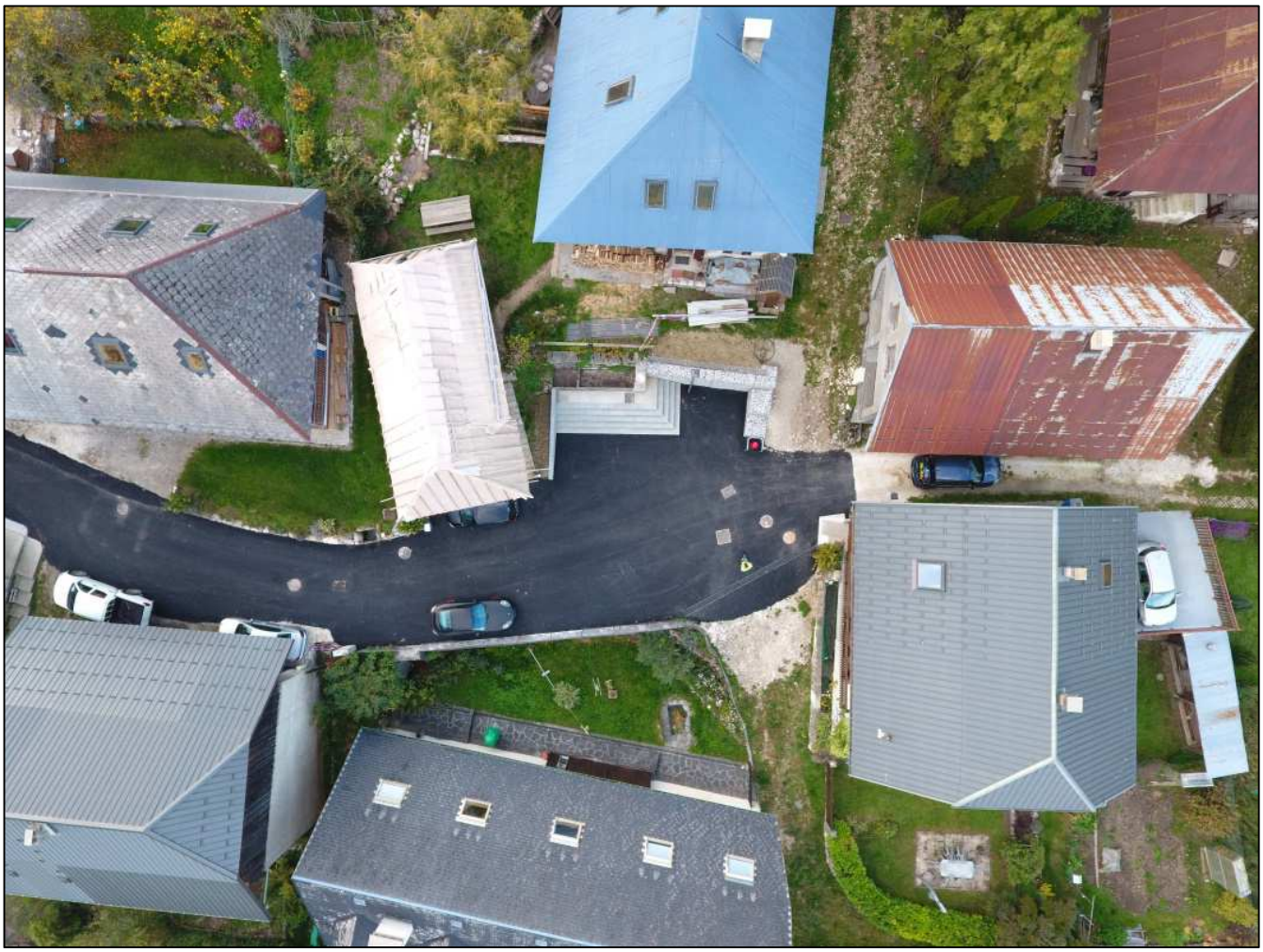

L'équipe municipale espère que ces aménagements apporteront une amélioration du cadre de vie des habitants en donnant satisfaction à toutes et à tous.

Sécurisation du toit de l'église

Tous les hivers, la crainte était grande qu'une plaque de neige se détache du toit de l'église et crée des dommages matériels ou corporels importants compte-tenu de la hauteur de l'édifice. Dès que le risque apparaissait, une rubalise interdisait le stationnement sur le parking de l'église.

Afin de sécuriser l'accès à cet édifice des arrêts de neige ont été fixés sur les trois pans côté cure durant le mois d'octobre.

Ce travail a été effectué sans utilisation d'échafaudage par deux cordistes, spécialistes des travaux d'accès difficile, très impressionnants de les voir travailler accrochés à leurs cordes là-haut sur le toit de l'église ! Merci à eux.

A cette occasion, un examen de la toiture a eu lieu, ce qui a permis de repérer les ardoises cassées. Elles seront remplacées dans le courant du printemps prochain.

Autres travaux réalisés…

Audit topographie du cimetière

Reconstruction de la terrasse du Chalet de La Plate

Catherine DEYE s'est attelée depuis plusieurs mois au classement en mairie des archives de1945 à nos jours, en créant un plan d'archivage pérenne, et en ordonnant la totalité documents administratifs.

Merci pour sa ténacité !

et bien d'autres…

Liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2017

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics

Objet du marché	Date	Attributaire
Gîte communal **« Les Carlines »** Convention de mandat pour la gestion du gîte des Carlines	Octobre 2017	**M. Bernard JEAN** **85 rue de Belledone** **Villar Noir** **38530 PONTCHARRA** **Nom commercial :** **gîte « L'Ecole à gîter »**

Travaux à venir

Accessibilité du foyer de ski de fond

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap et doivent permettre à tous, sans distinction, de pouvoir y accéder.

Un échéancier de mise en accessibilité a été établi en 2015 pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Cette année il convient de réaliser l'accessibilité du restaurant situé dans le bâtiment du foyer de ski de fond. Actuellement, on l'atteint par deux escaliers situés de part et d'autre du bâtiment, ce qui ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Afin de trouver la solution la mieux adaptée, la commune missionnera un bureau d'étude. Les travaux pourront s'engager dans le courant du 2ème trimestre 2018.

Réhabilitation d'un appartement dans le bâtiment de la mairie

Suite à la fermeture de l'école en 2014, les deux salles de classe du rez-de-chaussée ont été réhabilitées et transformées en salle de réunion, accueil et bureau du maire et des adjoints.

Au 1er étage du bâtiment, outre l'ancien bureau du secrétariat et son annexe, se trouvent deux appartements autrefois dédiés aux instituteurs, présentement loués à des particuliers.

L'appartement situé côté ouest a été entièrement rénové il y a quelques années, ce qui n'a pas été le cas de celui situé de l'autre côté.

Il est donc temps d'effectuer des travaux d'isolation, et de remise en modernité et en conformité de cet appartement. D'autant plus que l'annexe du 1er étage n'ayant plus de raison d'être, cette petite pièce pourra être adjointe à cet appartement. Afin que les travaux puissent être réalisés au printemps le bail du locataire actuel se terminera fin avril.

Finances locales

Les finances locales se décomposent en 3 budgets, à l'image des activités portées par la commune :

- le **budget principal** concernant les services publics,
- le **budget annexe « Régie de ski de fond »** pour la location de ski, le restaurant du foyer et le chalet de la Plate,
- le **budget annexe des « Carlines »** attaché au gîte communal de la Magne.

Chaque budget présente une section de fonctionnement qui retrace les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement de la collectivité ainsi qu'une section d'investissement ayant trait aux opérations de travaux et d'équipements, à l'image du patrimoine de la commune.

Voici les grandes lignes budgétaires des comptes administratifs 2017

	Budget Principal	Budget annexe Régie de ski de fond	Budget annexe des Carlines
Dépenses d'investissements			
Immobilisations corporelles	3 723.20	1 083.33	5 222.31
Immobilisations en cours	118 637.06		
Programmes			
Accessibilité Mairie :18370,30			
Placette de la Magne : 80361,34			
Sécurité des hameaux 7320			
Signalétique : 6108,25			
Divers : 6477,17			
Remboursement d'emprunts et caution	1 810.27		15 854.25
Opérations pour compte de tiers SDES La Magne	29 785.16		
Opérations patrimoniales	19 202.83		
Opérations d'ordre			13 036.00
TOTAL	173 158.52	1 083.33	34 112.56
Recettes d'Investissements			
Subventions d'investissements	16 754.57		
Dotations Fonds divers Réserves	39 715.43		
Opérations pour compte de tiers SDES La Magne	26 938.59		
caution			
Opérations d'ordre	458.50	18 261.50	29 035.00
Opérations patrimoniales	19 202.83		
TOTAL	**103 069.92**	**18 261.50**	**29 035.00**
Résultat reporté 2016	32 299.36	50 971.26	9 809.90
Résultat fin d'exercice	**- 37 789.24**	**68 149.43**	**4 732.34**

Opération d'ordre : permet notamment de retracer un mouvement qui a un impact sur l'actif sans avoir de conséquences sur la trésorerie *(exemple : lorsque, lors de la cession d'un bien, une moins-value est constatée, la dégradation du patrimoine doit être retracée par une opération d'ordre, tandis qu'en trésorerie, seule une recette est enregistrée)*

Atténuation de produits : permet de comptabiliser un remboursement en enlevant tout ou partie d'un produit correspondant. Cela évite de créer une charge.

	Budget Principal	Budget annexe Régie de ski de fond	Budget annexe des Carlines
Dépenses de Fonctionnement			
Charges à caractères général *Electricité,combustibles,carburants, petits équipements* *Entretien de voirie, des réseaux, des bâtiments, des bois et forêts,matériel roulant* *Frais de maintenance, d'assurances,d'honoraires* *Fêtes et cérémonies, affranchissement et télécommunication,frais de gardiennage de la forêt,taxes foncières*	82 919.61	15 527.42	11 659.88
Charges de personnel *Titulaires et non titulaires*	68 117.40	-	
Autres charges *Indemnités des élus, contribution Savoie grand Revard, subventions versées et autres charges*	28 968.08		
Charges exceptionnelles *versement budget des Carlines*	28 338.27		
Charges financières *Intérêts des prêts*	106.09		3 123.23
Dépréciation d'actif			
Opération d'ordre	458.50	18 261.50	29 035.00
Atténuation de produits	12 436.00		
TOTAL Dépenses de fonctionnement D	**221 343.95**	**33 788.92**	**43 818.11**
Remboursement du capital des emprunts	1 810.27		15 854.25
TOTAL (Dép.Fonct,+ Remb cap des emprunts)	**223 154.22**	**33 788.92**	**59 672.36**

Recettes de Fonctionnement			
Produits des services *coupe de bois et affouage: 80161,01* *droits de chasse :3500* *Remboursements par d'autres redevables et divers : 8052,97*	89 733.98	6 180.04	6 318.75
Impôts et taxes *Taxes foncières et d'habitation :45816* *Taxes sur l'électricité :1611,41* *autres*	47 427.41		
Dotations et participations *Dotations de l'Etat 77960* *Dotations Département :59800* *Autres dotations : 609,92*	138 369.92	5 000.00	
Autres produits	10 524.32	10 633.52	
Produits exeptionnels *Subvention d'équilibre en provenance du budget général 28000*	16.50		28 009.33
attenuation de charge	562.00		
Opération d'ordre			13 036.00
TOTAL Recettes de fonctionnement R	**286 634.13**	**21 813.56**	**47 364.08**

Exédent brut de Fonctionnement (1) (R-D	65 290.18		3 545.97
Déficit brut de Fonctionnement		- 11 975.36	
Marge d'autofinancement courant	63 479.91	- 11 975.36	- 12 308.28
REPORTS EXERCICE 2016	362 598.05	- 15 528.47	- 2 814.54
RESULTAT CUMULE	427 888.23	- 27 503.83	731.43

Tourisme
Le gîte des Carlines devient « L'Ecole à gîter »

Gîtes communaux de St François de Sales
La Magne
73340 St François de Sales
Contact téléphonique : - 04 79 61 98 19
- 06 60 78 87 84
Site internet : www.ecoleagiter.fr Mail : contact@ecoleagiter.fr

A La Magne, la Commune est propriétaire d'une ancienne école, aménagée en 2011 à usage de gîte.

Cet établissement, initialement dénommé « Les Carlines », a pour vocation à accueillir, tout au long de l'année des familles ou des groupes de vacanciers. Situé à proximité du plateau nordique de Savoie Grand Revard, c'est un équipement structurant pour l'accueil de la clientèle touristique à Saint François de Sales, tant en hiver pour les activités nordiques, qu'en saison estivale pour les activités de pleine nature.

Labélisé 3 épis par l'organisme Gîtes de France, il comprend 5 gîtes tout confort, une salle de restauration avec cuisine semi-professionnelle et une terrasse.

De 2012 à 2017, des gestionnaires privés en ont eu la gérance, par la signature d'une convention d'occupation du domaine public. Successivement : la SARL GRV de 2012 à 2014, la SARL Randonnées et Astronomie de 2015 à 2016 et l'association Vacances Loisirs au Pays des Bauges de 2016 au 30 avril 2017, date de fermeture du gîte.

Au printemps 2016, **une procédure de Délégation de Service Public** est lancée. Courant avril 2017, Ternélia, candidat retenu, qui assure déjà à la Magne la gestion du centre de vacances « Le Sorbier », abandonne la procédure à la dernière étape.

En mai 2017, devant les difficultés rencontrées par la commune tant du point de vue du recrutement d'un délégataire, que du manque d'informations fiables sur la gestion de l'établissement, et du déséquilibre financier récurent et important supporté par le budget communal, les élus confient à **l'ASADAC**, la mission d'étudier différents scénarios pour l'avenir des Carlines (gestion directe par la commune, gestion déléguée, location de meublés à l'année, vente par appartements…).

Une étude par des étudiants en économie de l'Université de Grenoble.

En septembre 2016, la commune de Saint François de Sales est retenue comme terrain d'application du cours de développement territorial touristique et sportif, dispensé dans le cadre du Master 2 Straté 9 Economiques du Sport et du Tourisme (S.E.S.T.) de l'Université de Grenoble. La thématique *: Contribution à la réappropriation d'un tourisme de montagne pour un territoire montagnard rural en mutation.*

L'encadrement est assuré par les deux enseignants de ce module : Rozenn Martinoia et Bernard Jean.

Les travaux réalisés par les étudiants, de septembre 2016 à mars 2017, dont les données pourraient servir de point d'appui aux réflexions des acteurs pour l'élaboration d'un projet de territoire sur la commune de Saint François, aboutissent au constat suivant :

1) Situation géographique et administrative

Une commune constituée d'une succession de 4 hameaux, sur 12 km le long de la route, entre le col de Plainpalais et Lescheraines.

Incluse dans différents échelons territoriaux qui interviennent en tant que financeurs, aménageurs, coordonnateurs ou gestionnaires : L'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, la Communauté de communes du Cœur des Bauges (jusqu'en 2016), Grand Chambéry (depuis le 1er janvier 2017, anciennement Chambéry Métropole – Cœur des Bauges), et Savoie Grand Revard.

Pour les habitants et les socio-professionnels consultés, la multiplicité et la diversité d'acteurs institutionnels, et leurs différents niveaux d'intervention donnent une lecture confuse du maillage territorial auquel sont assujettis et contraints les élus.

2) Saint François de Sales, un tourisme hérité ou par défaut

Le « tourisme » à Saint François de Sales est géographiquement et historiquement lié à Savoie Grand Revard.

Il existe donc de nombreuses contraintes en regard de cette situation, auxquelles s'ajoute une difficulté voire une impossibilité statutaire et réglementaire à se désolidariser de l'action collective et des financements qui y sont attachés.

Pour les activités de pleine nature en montagne, ce lien avec Savoie Grand Revard est plus particulièrement approprié pour les périodes enneigées, avec les activités nordiques : ski de fond, raquettes, chiens de traineau, biathlon, etc…

En environnement « hors neige », la pratique principale est la randonnée, qui, elle, relève pour sa structuration du P.D.I.P.R (Plan Départemental d'Itinéraires et Parcours de Randonnées), dont le département est en tête de réseau.

3) Vie locale et lien social :

De fait, la configuration géographique de la commune avec l'étalement des hameaux le long de la D62, (La Magne – Le Mouchet : 1.6 km ; Le Mouchet – Le Charmillon : 2.7 km ; Le Charmillon - Le Champ : 1.1 km) ne favorise pas, le lien entre les habitants.

Parmi les aspects également pénalisants, on relève :

- Un manque de lieux de socialisation - indépendamment de l'église et de la salle commune de la mairie - par :
  - l'absence de place du village digne de ce nom quel que soit le groupement d'habitations,
  - la perte de l'école qui est habituellement un espace privilégié de rencontre(s) entre parents, et d'intégration des nouveaux habitants.
- Des nouveaux modes d'« habiter », en lien avec l'accession à la propriété et le recentrage sur la cellule familiale dans un lieu avec une offre de loisirs qui corresponde aux activités des membres de la famille.

Le 6 juin 2017, la population a été invitée au rendu de cette étude par les étudiants et leur professeur et maître de stage.

Un temps de réflexion et une proposition de projet.

Suite à cette intéressante étude universitaire, les élus ont décidé de se donner un temps de réflexion avant toute décision sur le devenir du gîte.

En début d'été 2017, M. et Mme Jean font savoir aux élus leur motivation pour s'investir sur les trois prochaines années dans le gîte des Carlines avec comme objectif de remettre en route sa gestion et, à terme, de transmettre à la commune une visibilité de l'activité pour en améliorer le pilotage.

Cette proposition inattendue et porteuse d'espoir est alors soumise pour avis aux membres du conseil municipal lors d'une réunion de travail en octobre en présence des porteurs de projet et de l'ASADAC.

Présentation du projet

M. et Mme Jean ont un parcours dans le tourisme de montagne et les activités de pleine nature pour Bernard, et dans l'animation culturelle et les ressources humaines pour Babette. Dynamiques, et investis dans le milieu associatif, ils ont, depuis longtemps, l'envie de réaliser un projet de « gestion de gîte ».Pour le gîte des Carlines, ils sont partis de trois constats :

1. une gestion antérieure infructueuse ayant compromis la notoriété du gîte
2. le questionnement des habitants sur la vie locale,
3. le questionnement des élus sur le lien social.

Ils proposent :

1- *Un audit de gestion et un accompagnement à la structuration et à la gestion du gîte Les Carlines pour donner à la commune des outils d'aide à la décision quant au devenir de cet équipement.*

Cette évaluation s'effectuera in situ, en temps réel, les gestionnaires menant de front cette mission avec l'exploitation au quotidien du gîte afin d'appréhender au plus près les indicateurs de gestion.

2- *Une concertation avec les élus sur des projets ayant pour but de créer du lien social (allant même au-delà du territoire de la commune) et d'animer la vie locale, en s'appuyant sur des dynamiques existantes (associations, projets …).*

Ils ne se positionnent **pas comme délégataires ou gestionnaires mais plutôt comme partenaires** pour co-construire le projet à triple fonction : analytique, touristique et locale. L'objectif étant de remettre en exploitation et de doter la commune d'un établissement qui fonctionne, avec une visualisation transparente sur la gestion (chiffres, clés de lecture, indicateurs…) qui puisse être une aide à la décision quant au devenir de cette structure.

Par ailleurs, il est important d'inscrire le gîte dans le projet de territoire qui se dessinera. En effet, un des axes majeurs de ce projet est que ce gîte soit restitué au territoire, comme lieu d'échanges ouvert et convivial où les habitants se sentent libres de passer, d'apporter leurs idées et de les faire vivre.

Pour garder la mémoire d'une école devenue gîte, un nouveau nom est proposé : « **L'Ecole à Gîter »**

Afin de mettre en place de façon administrative ce projet, plusieurs rencontres ont lieu entre la commune et Céline Forget, Trésorière Municipale, que nous remercions pour sa disponibilité et pour l'aide apportée dans ce dossier avec la mise en application d'**un dispositif de convention de mandat** en appui sur une instruction financière du 9 février 2017 à destination des collectivités. Cette **convention** est **approuvée à l'unanimité par les élus** lors de la séance du conseil municipal du 20 octobre dernier, montrant ainsi leur volonté d'aboutir, après exploration de toutes les pistes favorables à la remise en route de ce gîte dont la fonction première est à vocation de développement touristique.

Depuis cette date, grâce aux initiatives prises par Bernard et Babeth pour l'amélioration de l'accueil, de la décoration, du site internet, à de multiples travaux (inventaire, nettoyage, …) et à l'organisation d'évènements festifs, avec aussi un taux d'occupation et de participation encourageant, le gîte communal reprend vie.

Les premiers éléments concernant d'une part les réservations et d'autre part la satisfaction de la clientèle, nous permettent d'espérer atteindre les objectifs de la première année de fonctionnement en cogestion.

Un grand merci à Bernard et Babeth pour leur accueil toujours chaleureux, pour leurs compétences mises au service de la commune et des clients qu'ils reçoivent, et pour l'aide précieuse qu'ils apportent aux élus.

Rendez-vous dans un an pour un premier bilan qui, nous l'espérons, permettra d'envisager l'avenir avec confiance.

Vie municipale

Regroupement intercommunal

Fusion de la communauté de communes du Cœur des Bauges avec Chambéry Métropole

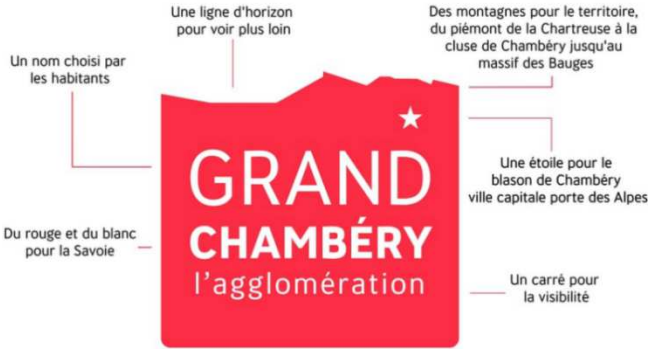

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, la fusion entre les intercommunalités de Chambéry-Métropole et du Cœur des Bauges, imposée par le Préfet en application de la loi NOTRe, mais rejetée très majoritairement par les élus baujus, est effective depuis 1er janvier 2017. La nouvelle entité avait pris provisoirement le nom de « Chambéry métropole - Cœur des Bauges ».

Le choix du nouveau nom a donné lieu à une consultation citoyenne entre le 29 septembre et le 18 octobre 2017. Lors de la réunion du conseil communautaire du 26 octobre, c'est la dénomination de « **Grand Chambéry** » qui a été retenue par la majorité des élus.

Le nom des **Bauges** a donc disparu de cette nouvelle entité à notre grand regret.

Vie pratique

Broyage des déchets verts

Suite au dépôt sauvage d'un important volume de branchage le long de la route forestière au-dessus du Charmillon, la commune a souhaité organiser une « journée citoyenne » les 19 et 20 mai derniers, dans le but de nettoyer cette zone. Bravant la pluie qui tombait dru, une quinzaine de personnes, habitants et élus de St François de Sales ont répondu présents à cette invitation.

Pour ce faire, Chambéry Métropole - Cœur des Bauges avait mis gratuitement deux broyeurs à végétaux à la disposition de la commune. Pierre MAJO, animateur bio-déchets, et son collègue Lionel Strazzanti, ambassadeur du tri, ont démarré la matinée en donnant des consignes d'utilisation des engins puis ils ont accompagné les participants tout au long de la journée pour les aider à broyer. Le broyat laissé sur place a pu être récupéré par des habitants.

Compte-tenu du mauvais temps, le pique-nique initialement prévu au bord de la route s'est déroulé dans la salle communale, moment convivial durant lequel chacun a pu compléter son information sur le compostage.

Le travail de broyage s'est poursuivi le samedi matin, la zone concernée étant enfin nettoyée.

Cette démarche n'a pas été une action éphémère puisque dès Juillet 2017 la commune a signé une convention avec Chambéry-Métropole pour le prêt d'un broyeur à demeure. Plusieurs habitants ont pu bénéficier de ce service.

Notre initiative a fait des émules puisque les communes d'Arith, La Motte en Bauges, et Bellecombe ont-elles aussi signé cette convention.

Un tour de rôle est donc organisé pour le prêt de ce matériel, facile d'utilisation, qui permet d'économiser des voyages à la déchetterie et de simplifier le jardinage par l'utilisation du broyat ainsi obtenu, ce dernier permettant d'équilibrer le compost ou de faire du paillage autour des plantations.

Vous trouverez sur le site de la commune toutes les informations concernant le prêt de ce broyeur :
http://www.mairiedesaintfrancoisdesales.fr/broyeur.html

Vie pratique

L'Accorderie ouvre ses portes en Bauges !

Le principe ? Proposer un système d'échanges de services basé sur le temps et non sur l'argent.

Concrètement : chaque service rendu est payé en heure à l'aide d'un « chèque-temps ». Celui-ci sera encaissé sur un « compte-temps », consultable en ligne. Par exemple, Jean aide Marc à réparer son vélo. Avec cette heure gagnée, il va pouvoir demander à Nicolas de l'aider à déménager, qui lui-même va pouvoir demander à Sylvie une initiation en informatique. De cette manière les services ne sont pas obligatoirement réciproques et peuvent vraiment répondre à des besoins.

Pour plus d'info : venez nous rencontrer au local de l'Accorderie situé au Châtelard pour en discuter autour d'un café ! L'animatrice vous accueille à la Maison Duc, Rue Amédée V 73 630 Le Châtelard (ancien Office du Tourisme).
09 72 64 74 71 - coeurdesbauges@accorderie.fr - www.accorderie.fr/coeurdesbauges/

Vie locale

Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Cet hiver, les élèves du RPI d'Arith ont eu l'occasion de faire 4 sorties de ski de fond dans de belles conditions avec une « neige magnifique » !

L'équipe enseignante remercie les communes d'Arith, Le Noyer et St François pour la prise en charge à part égale des frais de location de matériel.

Association « Bauges Ski Nordique », un club qui glisse fort.

Vie locale

Le 19 novembre dernier, avec la première neige déjà abondante, une équipe de FR3 Auvergne-Rhône-Alpes débarquait sur les pistes du Revard pour un reportage. Elle rencontrait un groupe de jeunes pratiquant le ski nordique, plus exactement le biathlon, emmené par Bernard Michelon, bien connu dans notre village, entraîneur et animateur de Bauges Ski Nordique (BSN). Vous avez certainement vu ce reportage sur France 3 quelques jours plus tard.

Nous avons demandé à Bernard, qui s'est aimablement prêté à cet exercice, de nous parler du club Bauges Ski Nordique et de ses activités.

La rédaction : Quand et comment est né le Club BSN ?

Bernard : *Le Club est né en 1985, il fonctionnait alors uniquement avec des adultes. Puis en 1992 l'orientation sportive s'est élargie aux jeunes et aux enfants. En 2006, dans un souci d'accompagner les meilleurs éléments au sein du Club, une section compétition est mise en place. C'est le début de l'aventure, l'organisation devient plus compliquée. En 2010, fort de l'élan populaire pour le biathlon, le Club oriente sa pratique compétitive vers cette discipline. Les projets sportifs des jeunes sont réfléchis. Ils s'engagent dans des filières sportives de haut-niveau et accèdent aux sélections en collectif FFS. Le Club a pris alors une dimension qui lui permet d'être efficace au niveau national, dans le monde du nordique.*

La rédaction : En termes d'objectifs, d'activités, d'adhérents, de lieux d'activités, comment est organisé BSN ?

Bernard : *Le Club fonctionne à l'année. Les entrainements d'été ont lieu au cœur des Bauges et ceux d'hiver sur le site nordique de Saint-François-de-Sales, siège du Club.*

Sa première mission est de favoriser l'accès à la pratique nordique sportive par une approche ludique dès l'école primaire : c'est le Préclub. A partir du collège, la seconde mission est de déceler les jeunes talents et d'encourager les vocations. Le bassin de recrutement couvre l'ensemble du massif des Bauges ainsi qu'une proche partie de la Haute Savoie.

Les jeunes sont répartis sur deux niveaux selon leur âge : de la 6ème à la 4ème c'est la formation de base avec les entrainements et les compétitions régionales. Ces groupes sont très accessibles : il suffit de savoir glisser sur des skis ! Puis, à partir de la 3ème, 15 ans, les jeunes doivent mûrir leur projet sportif pour s'engager dans une pratique sportive plus soutenue et progresser vers le haut-niveau. Ils postulent alors au Pôle-Espoir Savoie et aux sélections dans les groupes FFS. Sélectionnés, ils évoluent sur les compétitions nationales et visent l'international. Pour BSN, en 2015 et 2016, déjà deux sélections pour l'épreuve de Liattoppen en Norvège (NDLR : voir plus bas).

La rédaction : Comment les animateurs du Club voient-ils l'avenir du Club ?

Bernard : *Aujourd'hui, le Club, grâce à ses résultats, a pris une notoriété qui l'amène à participer à la vie fédérale du ski français, notamment en s'impliquant dans la politique sportive de la FFS et dans la dynamique du Comité Régional de Ski de Savoie. Cela passe par l'organisation d'évènements sportifs de niveau régional (Trophée de Savoie) et national (Samsétour Biathlon) et aussi d'assurer le fonctionnement des organisations savoyardes comme les stages régionaux et les déplacements sur les épreuves nationales.*

L'objectif est de continuer à valoriser les acteurs qui font vivre le Club : les jeunes, les bénévoles, les intervenants, les élus et partenaires. C'est aussi exporter une image dynamique de notre territoire dans

une ruralité qui bouge et se modernise. La difficulté, c'est d'assurer un équilibre financier pour faire face à des coûts très élevés dès que l'on parle de haut-niveau. L'enjeu majeur, c'est de continuer à « réussir le Club ».

A l'occasion de cette interview, Bernard nous a transmis deux plaquettes réalisées par BSN, l'une intitulée « Bauges Ski Nordique après 10 ans de développement pour le ski de haut-niveau », l'autre « Le Club BSN en 4 points ». On y retrouve, en plus de ce qui est dit dans l'interview, en particulier l'objectif et l'ambition de « former » et d' « accompagner », quelques chiffres et données qui parlent: 130 licenciés dont 80 jeunes, 5 athlètes au Pôle Espoir (Lycée Reinach à La-Motte-Servolex), 3 au groupe Comité Régional, 4 victoires en compétitions nationales depuis 2015 (2 Summertour : Philibert et Simon, 2 Samsétour : Clotilde et Rémi), 2 sélections à l'international (Biathlon international de Liattoppen, Norvège : Clotilde et Rémi). En termes d'effectif de haut-niveau, BSN est la 2ème force régionale.

Merci Bernard pour ta disponibilité, malgré tes nombreuses activités et responsabilités, et bonne glisse pour Bauges Ski Nordique.

Dernières nouvelles : Le 11 février 2018 à Autrans, à l'occasion des School Winter Games (« véritables jeux olympiques de la jeunesse » avec 50 nations représentées), **Océane Michelon**, fille de Claude et de Delphine, est devenue **Championne du Monde ISF** en remportant l'individuel Fond Skating. Toutes nos félicitations à Océane et à son entraîneur !

Vie locale

Des nouvelles de notre EHPAD Maurice PERRIER

« A la suite de la fusion imposée par la loi des intercommunalités, l'agglomération de Chambéry, « Grand Chambéry », s'est retrouvée, au 1er janvier 2017, opérateur de compétences détenues par la Communauté de Communes du Cœur des Bauges notamment pour le secteur social.

Grand Chambéry n'a pas pris cette compétence mais la loi prévoyait que durant 2 ans elle devait l'assumer avant de décider de son devenir.

Durant l'année 2017 des rencontres entre les deux intercommunalités ont eu lieu afin d'envisager l'avenir de notre EHPAD et du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile), ces réunions recensaient les possibilités mais jamais ne proposaient des solutions concrètes.

Au cours du dernier trimestre 2017 notre maison Maurice Perrier a connu des difficultés de gestion du personnel et de stabilisation des équipes soignantes et nous nous sommes retrouvés, dans les Bauges, à devoir gérer dans l'urgence un EHPAD.

Les services départementaux, Sous-Préfet, Direction de la Vie Sociale et Agence Régionale de Santé nous ont interpellés en nous demandant de réagir très vite à la situation, dans le même temps ils nous faisaient comprendre qu'une structure de 40 lits comme la nôtre avait tout intérêt à s'adosser à un opérateur spécialisé de taille plus importante.

Mi-novembre nous avons rencontré le Directeur général de la Fondation des Villages de Santé et d'Hospitalisation en Altitude (VSHA), M. Ferrari (conseiller municipal de la commune de Sainte-Reine).

Cette fondation, créée en 1922, déclarée d'utilité publique en 1992, à but non lucratif, possède 5 établissements de soins dont un à St Jorioz, La Marteraye. Tout de suite des solutions se sont offertes à nous avec la possibilité de faire un partenariat entre la maison de St Jorioz et celle du Châtelard.

Un mandat de gestion de 6 mois pouvait intervenir très rapidement (au 1er janvier 2018) pour pallier l'absence de personnel à la direction du foyer Maurice Perrier.

Au-delà de ces 6 mois notre maison de retraite et notre SSIAD seraient gérés par VSHA avec toujours la présence de représentants des Bauges.

Le 2 février 2018, à la suite d'une réunion du CIAS qui approuvait cette solution, une convention de gestion était signée entre VSHA et Grand Chambéry, et d'ores et déjà une Directrice cadre de santé à 50 % et un médecin à 20 % sont affectés à la résidence. Ces renforts permettent de pallier la situation particulièrement fragilisée par l'absence de certains agents.

Cette solution a reçu l'aval de la DVS et de l'ARS.

Les familles des résidents, informés et réunis, se sont montrées très satisfaites et rassurées par cette solution.

A l'heure actuelle nous pouvons dire que nous sommes, nous aussi élus des Bauges, confiants pour l'avenir de notre maison de retraite :

Le personnel reste en place et ceux dépendant de la fonction publique territoriale ne changent pas de statuts,

Les familles sont satisfaites, les lits resteront toujours ouverts à l'aide sociale, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs (toujours surveillés par la DVS),

Et surtout les soins apportés à nos résidents seront toujours à la hauteur de ce qu'ils ont toujours été dans les Bauges, excellents ! »

Les Maires des communes des Bauges

Vie locale

La Tourbière des Creusates : Un site remarquable et une gestion concertée depuis plus de 20 ans

Il s'agit de la plus grande et riche zone humide des Bauges, et l'une des tourbières les plus originales des Alpes du Nord. Les milieux très variés de cette tourbière composent une véritable mosaïque floristique où l'on rencontre plus d'une centaine d'espèces de plantes, sans compter les mousses, dont les sphaignes, si caractéristiques des tourbières. Parmi ces espèces, une dizaine est protégée dont les fameuses droséras, petites plantes carnivores à feuilles hérissées de cils gluants qui piègent les petits insectes.

Ce site est entièrement inclus dans des terrains privés (environ 18 hectares) découpés en 59 parcelles cadastrales. Les propriétaires concernés sont représentés par une association créée fin 1993. Une charte d'utilisation des chalets d'alpage a été signée entre ceux-ci et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie.

été

hiver

La tourbière des Creusates se caractérise par une épaisseur de tourbe particulièrement importante, ce qui s'explique par une vitesse de formation très élevée : sur les 11 m de tourbe (un record pour les Alpes et le Jura), 10,5 m se sont constitués en 6000 ans seulement (près de 2 mm par an). Bien qu'en phase de comblement, il persiste une tourbière à sphaigne active.

Elle constitue un véritable laboratoire botanique qui mérite pleinement sa protection. Son intérêt biologique est reconnu à trois niveaux :

- Départemental : par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (1985), mesure réglementaire interdisant toute atteinte au milieu naturel des espèces protégées ;
- National : par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de portée d'inventaire ;
- Européen : par une inscription au réseau Natura 2000, outil de gestion et de concertation, dont l'Etat français est garant de la conservation des richesses biologiques jugées prioritaires par l'Union Européenne.

La gestion du site est officiellement définie par un comité de pilotage qui est chargé de veiller à sa bonne application et à son bon déroulement.

Elle ne consiste pas en l'exclusion des activités humaines du site, mais la conservation de ses richesses naturelles, en maintenant ou restaurant les modes d'exploitations favorables, en suscitant la volonté de collaborer des propriétaires et utilisateurs de ces milieux. Ces modes d'exploitation favorables aux milieux naturels sont d'ailleurs souvent à l'origine de la biodiversité observée.

Vingt ans d'étude et de gestion en quelques dates clés

- **1993 : Etude scientifique menée par Manneville & Baïer** qui montre un processus d'assèchement de la tourbière consécutivement à un phénomène d'érosion. L'idée de la réalisation d'un seuil est lancée ;
- **Printemps 1994 : Balisage suite à l'Arrêté de Protection de Biotope** et pose de barrières amovibles sur les accès carrossables ;
- **Octobre 1995 : Construction du barrage seuil de 1,50 m sur l'exutoire** par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie ;
- **1997 : Premier chantier de restauration par la fauche** d'une partie de la tourbière amont et des prairies humides ;
- **1999 : Deuxième chantier de fauche et travaux d'étanchement** complémentaire du seuil ;
- **1993-2007 : Nombreux inventaires réalisés concernant :**
  la flore : algues, mousses, champignons,
  la faune : libellules, coléoptères, papillons diurnes, oiseaux, reptiles et amphibiens ;
- **2010 : Etude hydro-géomorphologique et stratigraphique.** Cette étude s'est déroulée en trois temps :

- un levé topographique est réalisé afin d'obtenir un modèle numérique de terrain sous forme de courbes de niveau, et caractériser le sens des principaux écoulements d'eau superficiels.
- une étude de l'accumulation des sédiments organiques par sondage à la barre filetée (200 sondages) ; Le MNT obtenu à partir des épaisseurs mesurées confirme l'existence d'une doline sous-jacente. En forme d'entonnoir, cette formation atteint un peu plus de 13 mètres de profondeur dans sa partie la plus profonde, pour une longueur d'environ 130 mètres et une largeur de 90 mètres.
- une étude litho-stratigraphique a été réalisée à partir de 6 carottages, en vue d'identifier la zone la plus profonde de la tourbière afin de prélever une colonne sédimentaire complète destinée à une étude paléo-environnementale. Cette dernière repose sur une analyse palynologique (pollen) couplée par des datations radiocarbones (C14) permettant de caler chronologiquement les principaux changements. Ce carottage a permis de prélever 13 mètres de matériel sédimentaire dans la partie centrale de la tourbière dont la base est datée à environ 14 000 ans BP (Before Present, l'année de référence étant 1950), avec apparition à 9.5 mètres de profondeur de *gyttja*, vase organique fine à texture limoneuse, qui s'intercale entre la tourbe et les couches argileuses colmatant le fond de la dépression ;

- **2009-2013 : Création d'un sentier périphérique autour de la tourbière**

Le panorama et les alentours de la tourbière des Creusates constituent un cadre privilégié pour une promenade contemplative de qualité exceptionnelle. Toutefois la tourbière mais aussi les landes et les prairies humides ainsi que les espèces qui y vivent sont très sensibles au piétinement comme au dérangement. La pénétration dans ces milieux doit être évitée.

Une forte fréquentation des milieux humides de la tourbière peut causer des problèmes de destruction de la végétation par piétinement. Un cheminement s'était matérialisé au coeur de la tourbière sous l'effet de visiteurs« avertis » dans l'unique but de voir les « plantes carnivores ».

Afin d'empêcher cette cause de piétinement au coeur de la tourbière, il est apparu nécessaire de créer un sentier balisé, réservé uniquement aux piétons, évitant la totalité de la tourbière et des zones riches en buttes de sphaignes pour canaliser le public sur un seul itinéraire spécialement aménagé. La réalisation de ce sentier (itinéraire, balisage, supports d'information éventuels…) s'est faite en association avec les propriétaires privés du site**. Le respect de l'itinéraire balisé assure la tranquillité des secteurs les plus sensibles, permettant ainsi la préservation de la flore et de la faune ;**

- **2012 : Pose de micro-seuils complémentaires au niveau des zones soumises à l'érosion. Il s'agit de planches enfoncées dans l'épaisseur de la tourbe pour ralentir le débit et créer des mares favorables aux amphibiens (grenouilles et tritons) et aux odonates (libellules) ;**

- **2015 : Analyse palynologique et paléo-environnementale.**

A partir de la carotte complète de 13 mètres, une analyse des pollens enfermés dans les couches de tourbe a été réalisée, permettant de recomposer les paysages passés environnant la tourbière. On retrace ainsi un contexte très ouvert et minéral il y a 14 000 ans BP, avec des pollens d'origine lointaine dans des pelouses écorchées sur des terrains libérés des glaces. Puis l'installation progressive d'arbustes ligneux de type genévrier, bouleaux, avec des paysages de steppe. Le pin fait son apparition vers 13000 ans BP, puis vont se succéder des stades forestiers de chênaie vers 10000 ans BP, l'apparition du hêtre (8000 PB), puis de l'épicéa (4500 BP). La présence d'activités humaines est marquée vers 3100 BP, avec des pollens de plantain. Ces éléments attestent une occupation humaine à partir de l'âge du bronze. Et plus récemment par la présence de noyer (plantation) et de culture de seigle vers 700 BP. La période actuelle correspond au maximum des déboisements d'origine humaine.

- **2015 : Installation d'exclos de suivis de végétation**

Trois exclos ont été installés sur des buttes de sphaignes (mousses) et de callunes (fausse bruyère) afin de suivre l'effet du pâturage sur ces milieux naturels originaux, et de restaurer des secteurs dégradés ;

- **2007 - 2020 : Gestion pastorale**

Deux exploitations agricoles viennent pâturer sur les bordures de la tourbière. L'une d'entre elles bénéficie d'un plan de gestion pastorale sur 5 ans qui a été renouvelé en 2015. Il s'agit de concilier, par la mise en place de pratiques extensives, les vocations écologiques et agricoles du site des Creusâtes. A ce titre, la zone centrale de la tourbière est inaccessible aux troupeaux par la mise en place d'une clôture ;

- **2017-2018 : Maîtrise de l'épicéa**

Le développement des épicéas est préjudiciable à la préservation des habitats ouverts et semi-ouverts du site, notamment pour les habitats de landes. Plus que la densité des régénérations d'épicéas, c'est la croissance en largeur et en hauteur des arbres présents qui menace de leur ombre les rares zones de landes. Il a donc été décidé d'intervenir prioritairement sur des individus hauts et larges isolés ou en bosquets.

La coupe d'épicéas en limite des secteurs de zones de tourbières hautes actives a été jugée également bénéfique car les épicéas tendent à faire baisser le niveau de la nappe phréatique.

Pour préserver cette zone humide une première tranche de cette action a été réalisée au début de l'automne 2017. En tout 170 épicéas sont abattus. Début 2018, 110 arbres ont été coupés par les élèves du Centre de Formation Professionnelle et Promotion Agricole de la Motte Servolex, et c'est le débardage au cheval qui a été choisi pour évacuer les grumes et les branches afin de limiter l'impact sur le milieu naturel. Pour cela il a été fait appel à Vincent Meauxsoone, entrepreneur de travaux forestiers, spécialisé en débardage par traction animale. Tous ceux qui ont eu la chance de venir sur les lieux à cette époque ont pu admirer la parfaite complicité qui règne entre Vincent et ses deux chevaux. Des chantiers de mise en fagots des branches d'épicéas ont eu lieu, notamment avec l'Association Régie des Quartiers Aixois (ARQA) en faveur de la réinsertion sociale.

Les arbres abattus sont valorisés localement en bois énergie sur la plate-forme de La Compôte pour alimenter les Bauges (entreprise Mathieu Franc).

Cette opération a été réalisée grâce à l'accord des propriétaires concernés, et son financement par la vente des grumes, l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la commune de Saint François de Sales, du Syndicat Mixte de Savoie Grand Revard et de la Fondation du Patrimoine de la Savoie. Avec, aussi, une souscription, toujours ouverte, sur leur site internet – mécénat populaire).

Mais rien n'aurait été possible sans l'expertise du Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie et l'efficacité du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, en particulier de Mathilde Pantalacci qui a conduit de bout en bout cette opération.

La deuxième tranche est programmée pour l'automne 2018 ;

V.T.T. et randonnée équestre.

Les pratiques du VTT et de la randonnée équestre ne sont pas autorisées sur le site car elles ont été interdites dans le périmètre de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Cette mesure est nécessaire car la pratique du VTT sur le site peut avoir un fort impact sur la végétation, surtout dans les secteurs humides : destruction du chevelu racinaire superficiel, arrachage de la callune et des myrtilles. De même la pratique de la randonnée équestre dans la tourbière où la portance est limitée, est incompatible avec les objectifs de sa conservation.

Par contre, les pistes forestières longeant le site sont ouvertes à ces deux pratiques.

Les projets 2018

- **Création d'une mare pédagogique.**

De l'ordre de quelques m², la création d'une mare à vocation écologique et pédagogique à proximité du cheminement piétonnier paraît possible, avec, bien sûr, l'accord du propriétaire. Implantée à mi pente à l'Est du site, elle serait alimentée par la présence d'eau à cet endroit. Une concertation doit avoir lieu avec l'exploitant agricole car elle sert actuellement de point d'abreuvement pour le troupeau.

- **Constitution d'une mallette pédagogique à destination des éducateurs à l'environnement.**
- **Suivi de la végétation et des espèces.**

La Forêt de St François

Les ventes de bois

Durant l'année 2017, la commune a mis en vente quatre coupes de bois. Celles-ci étaient prévues dans le plan d'aménagement de la forêt communale, qui court jusqu'en 2019.

Les ventes de bois 2017 organisées par les agences Savoie et Haute Savoie de l'Office National des Forêts devaient se tenir le 27 juin à Ugine et le 28 septembre à Rumilly. Ces ventes par appel d'offres permettent de toucher de nombreux acheteurs potentiels en provenance de toute la région. Si la vente de juin s'est déroulée normalement, celle de septembre a été boycottée par les scieurs qui cherchaient à faire valoir certaines de leurs revendications quant au mode de vente des bois issus des forêts publiques.

Une vente par adjudications « courriers » a été mise en place pour l'ONF afin de palier à ce report et de permettre de vendre les coupes qui présentaient des urgences techniques ou financières pour les communes. La commune de Saint-François a fait le choix de proposer ses 3 lots en souffrance à cette adjudication afin d'avoir des offres de prix. La vente des bois étant nécessaire à l'équilibre du budget communal.

Les résultats de ces deux ventes sont portés dans le tableau ci-dessous.

Date de la vente	Parcelle	Volume résineux*	Volume feuillus*	Meilleure offre (en €)	Acheteur	Soumissions	Prix unitaire** (en €/m3)
27/06/2017	10	543	---	22.688	Monnet-Sève	6	41.78
	22	690	---	29.236	Ducret	4	42.37
	25-30	653	---		Retiré	2	
	40	271	140	10.869	Bétemps	3	33.91
TOTAL		1.504	140	62.793			40.63

* les volumes sont donnés en m3 réels sur écorce pour les feuillus et en m3 réels sous écorce pour les résineux.

** les prix unitaires moyens sont calculés uniquement sur le volume de résineux.

Le lot des parcelles 25 et 30 n'a pas trouvé preneur à un prix jugé suffisant, il sera donc reproposé à la vente au printemps 2018.

Les prix de vente restent assez peu élevés mais les lots vendus en forêt communale de Saint-François sont toujours prisés des acheteurs. Il y a sans doute deux raisons principales à cet attrait : une forêt correctement desservie et accessible, et des contraintes d'exploitation relativement minimes.

Rappelons que la totalité du chiffre d'affaire des ventes ne revient pas à la commune. L'ONF prélève 10% du montant pour ses « frais de garderie » de la forêt communale.

Les bois feuillus exploités entre fin 2016 et début 2017 avaient été laissés à disposition de la commune, à la demande du conseil municipal. L'objectif était de permettre aux habitants qui le souhaitaient de disposer de bois de chauffage en grumes et accessible. Cette offre a retenu l'attention de 8 habitants qui se sont partagé 82m3 de bois. Ces bois ont été cédés aux preneurs pour un prix de 30€/m3 hors taxe, ce qui correspond approximativement au manque à gagner pour la commune si les bois avaient été vendus sur pied (le prix couvre plus ou moins les frais d'exploitation).

Cette offre a eu un retour positif et semble intéressante à reproduire.

Même si le façonnage de ces grumes nécessite un minimum de matériel forestier, elle bénéficie à des habitants trop peu équipés pour exploiter un lot d'affouage. L'objectif de l'opération est avant tout de valoriser localement une source d'énergie renouvelable et d'en faire bénéficier prioritairement les habitants.

Cette opération sera reproduite en fonction des quantités de bois feuillus exploitées dans la forêt communale.

Les scolytes (bostryches).

Certains l'ont peut-être remarqué, depuis deux années la forêt de Saint-François subit une attaque de scolytes (*Ips typographus*, Coléoptère), plus connus localement sous le nom de bostryches.

Cet insecte d'environ 5mm de longueur est un ravageur de l'épicéa. Il se glisse sous l'écorce d'arbres sensibles, où il creuse des galeries de ponte. Ces galeries bloquent la circulation de la sève ascendante.

L'arbre est alors privé de nutriments, les aiguilles commencent par rougir puis tombent. De grandes plaques d'écorce se décollent et l'arbre meurt en se « desséchant » sur pied.

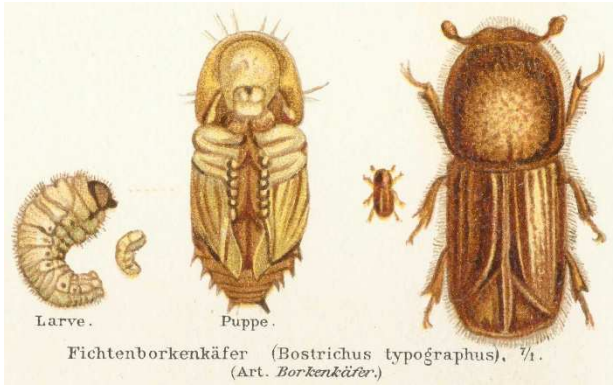

Cycle de développement de l'ips typographe

Le seul moyen de lutte curative efficace consiste à exploiter rapidement les bois en cours d'attaque avant que les insectes n'aient essaimé. Vu la surface de la forêt de Saint-François et la dispersion des foyers d'attaque, il est impossible de détecter suffisamment rapidement chaque arbre touché.

Un épicéa sec sur pied ne représente plus un foyer d'attaque potentiel et, s'il est exploité assez rapidement, il conserve une valeur marchande.

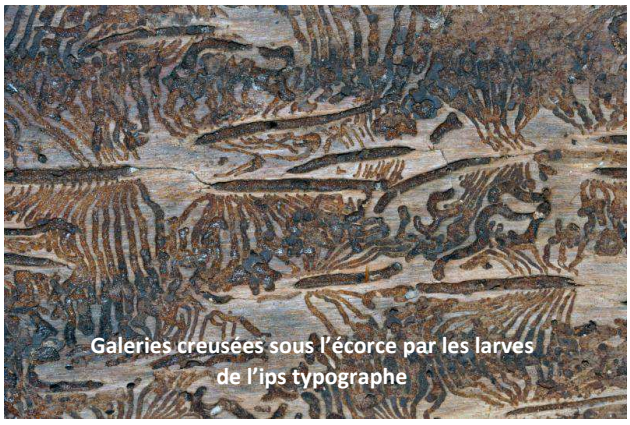

Galeries creusées sous l'écorce par les larves de l'ips typographe

C'est pourquoi la décision a été prise de céder à un exploitant les bois attaqués et repérés par l'ONF. Les plus récents ont pu être valorisés en scierie et les plus endommagés broyés pour obtenir du bois énergie. Ce sont près de 1 000m^3 de bois qui ont été exploités de la sorte. Cette opération a permis d'éliminer de grosses tâches (collectifs d'au moins une dizaine d'arbres) de bois scolytés.

Pour les arbres isolés, l'opération est plus délicate à réaliser, tant pour des raisons économiques que techniques.

Cependant, il ne faut pas oublier que, si un arbre resté mort en forêt représente une perte économique, il est aussi, d'un point de vue écologique, un foyer important de biodiversité puisqu'il accueillera de nombreuses espèces animales, végétales ou de champignons.

Il semble que l'attaque de scolytes ait été quelque peu endiguée en 2017 mais la vigilance restera de mise durant l'année 2018, suivant les conditions climatiques.

La forêt de Saint-François présente l'avantage d'être mélangée en termes d'essences. On y trouve essentiellement du sapin, du hêtre et de l'épicéa. Cette diversité permet d'être moins durement impactée par les ravageurs que les forêts mono-spécifiques. Le mélange d'essences est le fruit de la nature, mais aussi de la gestion passée. La sylviculture à venir doit maintenir une forêt d'essences diverses, résiliente face aux attaques des ravageurs et aux aléas climatiques.

C'est avec une grande tristesse et une profonde émotion que nous avons appris la disparition brutale de Jean-Claude et Françoise Lacchia le 13 mars dernier.

Françoise a exercé le métier de factrice sur notre commune. Elle était également renommée dans le monde de la compétition de ski de fond. Elle s'entrainait régulièrement sur les pistes de Savoie Grand Revard.

Jean-Claude, agent ONF entre 1974 et 2016, a sur gérer la forêt de notre commune avec le souci permanent d'en préserver la biodiversité par une exploitation raisonnée de la ressource forestière.

Il savait transmettre sa passion aux plus jeunes en les accueillant volontiers en forêt.

Nos amicales pensées vont vers Sylvain et ses enfants.

Vie locale

Etat civil 2017

DECES
Albert MERMET le 9 juin à Chambéry
Renée JARGOT le 30 août à St Alban Leysse

Vie festive

Le rendez-vous de Noël et l'inauguration du gîte « L'Ecole à gîter »

Cette fois c'est le 9 décembre 2017, que Babette et Bernard nous ont ouvert les portes de « l'Ecole à gîter » pour notre rendez-vous de Noël !

Malgré la neige qui n'en finissait plus de tomber, c'est aux alentours de 10h que nous avons pu accueillir les premiers courageux ! Nos fidèles artistes étaient donc au rendez-vous pour confectionner les décorations. Nous sommes également très heureux de voir que Saint-François s'agrandit, avec la venue de nouveaux et nouvelles !

C'est finalement une équipe d'une quinzaine d'enfants qui s'est appliquée à embellir le sapin, accompagné par une dizaine de parents.

Mais vers 11h30 la neige a eu raison d'eux, et nos petits créateurs sont sortis, alternant bataille de boules, bonhomme de neige et luge !

Après l'effort, le réconfort ! C'est vers 12h30 que nous avons fait place aux Buffet offert par la commune pour l'inauguration du gite. Une quarantaine d'habitants de Saint-François, sont venus souhaiter la bienvenue à Babette et Bernard qui, pour l'occasion, nous ont préparé de succulent mets !

Nous avons pu apprécier, autant la soupe du montagnard que le millefeuille de crêpes aux crudités.

Vers 15h30, cet agréable moment s'est conclu avec un copieux dessert, offert par l'association Vivre à Saint François, que nous remercions vivement.

Ce fut sans aucun doute une journée réussie, accompagnée de rires d'enfants, d'instants de partage et de belles rencontres. Tout ça sous un manteau blanc venu recouvrir notre village et égayer nos visages !

Rendez-vous à la fin de l'année pour remettre le couvert !!

Le fanfoué’stival début août

Vie festive

L’association La Criée organise son tout premier Fanfoue'stival les 4 et 5 août sur le site du Foyer de Ski de Fond à Saint-François-de-Sales. Au programme : concerts de musique, spectacles, un chill out, un marché des créateurs, ateliers bois, poterie..., scènes ouvertes, bonne cuisine, de la bonne bière et du bon vin.

Un moment enchanteur dans un endroit féérique !

Déchetterie des Bauges (Leyat, Le Chatelard) 04 79 52 01 71

Ouverture les mardis, mercredis, vendredis et samedis (fermée les jours fériés).

	Horaires d'été (1er mai au 31 octobre)	Horaires d'hiver (1er novembre au 30 avril)
Matin	9h30 / 12h30	9h30 / 12h30
Après midi	14h / 19h	14h / 17h

Grand Chambéry-antenne des Bauges (avenue Denis Therme, Le Chatelard)
Transport Scolaire, Pépinière d'entreprises, Déchets **:** 04 79 54 81 43
Service des eaux : 04 79 54 53 56 // **Urgence Dépannage : 04.79.54.53.59**

Pour illustrer la vie de la commune, vous pouvez nous envoyer vos clichés et témoignages à
mairie-stfrancois@wanadoo.fr

♦ Bulletin municipal n°4 ♦ Avril 2018 ♦ Mairie de St François de Sales Chef-Lieu 73340 St François de Sales ♦
♦ Comité de rédaction : Claude Seureau, Michèle Solowetchick, Benjamin Mailland, Caroline Favier ♦
♦ Directrice de publication : Maryse Fabre ♦ Conception : mairie de St François de Sales ♦
♦ Impression : Imprimerie Villière ♦ 170 exemplaires ♦